

COMMUNES DE FRANGY (74270) et de CHAUMONT (74270) AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Préfète de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2026-0035 en date du 07 mai 2026 une consultation du public est prescrite dans les communes de FRANGY (74270) et de CHAUMONT (74270) pendant 4 semaines, du mardi 02 juin 2026 à 09 H 00 au mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17 H 00 inclus sur le dossier par lequel la SAS METHADAINES sollicite au titre des installations classées, l'enregistrement de l'installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de FRANGY (74270) : Chemin rural dit « de sur les Verres ». La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION

Installation classées et régime

Les installations projetées relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L.512-7 du Code de l'environnement au titre de la rubrique listée dans le tableau ci-dessous :

N° de la nomenclature	Installations et rubriques concernées	Régime du projet	Portée de la demande
2781-2-b	Méthanisation de déchets non dangereux moins de 100 t/j	E	55,6 t/j (<100 t/j)

Régime : A (autorisation), E (enregistrement), D (déclaration), DC (déclaration contrôlée)

Le projet est concerné par une rubrique « loi sur l'eau » (IOTA).

N° de la nomenclature	Installations et rubriques concernées	Régime du projet	Portée de la demande
2.1.5.0 - 2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D	1,1 ha (> 1 ha mais <20 ha)

Régime : A (autorisation), E (enregistrement), D (déclaration), DC (déclaration contrôlée)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public :

en mairie de FRANGY (74270) : 19, rue du Grand Pont : à l'accueil de la mairie

le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00
le jeudi de 08 H 30 à 12 H 00

en mairie de FRANGY (74270) : 19, rue du Grand Pont : à l'accueil de la mairie

le mardi de 09 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00
le jeudi de 09 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 00

Le projet sera également consultable sur le site de la préfecture et des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2026> pendant toute la durée de la consultation du public.

Toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17 H 00 soit :

- en mairie de FRANGY (74270) : 19, rue du Grand Pont
- en mairie de CHAUMONT (74270) : 1, rue François-Antoine Curtet
- au Pôle administratif des installations classées (PAIC) : 3, rue Paul Guiton à ANNECY (74000)
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr